

Comité du programme et budget

Seizième session

Genève, 12 et 13 janvier 2011

RESUME DES RECOMMANDATIONS FORMULEES PAR LE COMITE DU PROGRAMME ET BUDGET A SA SEIZIEME SESSION (12 ET 13 JANVIER 2011)

adopté par le Comité du programme et budget

1. Le présent document rend compte des décisions prises et des recommandations formulées par le Comité du programme et budget (PBC) à sa seizième session (12 et 13 janvier 2011) à la suite de l'examen des points de l'ordre du jour et des documents correspondants indiqués dans le document WO/PBC/16/1.
2. Le rapport complet sur la seizième session du PBC sera rédigé en temps utile en vue de son approbation conformément à la pratique établie.
3. Les décisions prises et les recommandations formulées par le PBC à sa seizième session sont indiquées ci-après.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

SÉLECTION DES MEMBRES DE L'ORGANE CONSULTATIF INDÉPENDANT DE SURVEILLANCE DE L'OMPI (OCIS)

document WO/PBC/16/2

Le Comité du programme et budget a adopté la recommandation du jury de sélection en vue de la nomination des membres de l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI consignée aux paragraphes 13 et 14 du rapport du jury de sélection (document WO/PBC/16/2).

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

EXAMEN DU MANDAT DE L'OCIS DE L'OMPI

document WO/PBC/16/3 Rev.

Le Comité du programme et budget a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver les révisions du mandat de l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI figurant dans l'annexe du document WO/PBC/16/3 Rev.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LE COMITÉ D'AUDIT

documents WO/GA/38/2 et WO/PBC/16/4

Le Comité du programme et budget

- i) a pris note du contenu du document WO/PBC/16/4;*
- ii) a exhorté la direction de l'OMPI à insister sur le principe de l'indépendance des activités de la Division de l'audit et de la supervision internes et à faire prendre conscience de ce principe, conformément à la recommandation figurant au paragraphe 81.d) du document WO/GA/38/2;*
- iii) a pris note du fait que les recommandations énumérées aux paragraphes 72, 80 et 81.b), c), d), f) et g) (conformément au paragraphe 13 de l'annexe III du Règlement financier et du règlement d'exécution financier) du document WO/GA/38/2 avaient été mises en œuvre;*
- iv) a prié le nouvel Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI d'examiner les points visés au paragraphe 81.a) et e) du document WO/GA/38/2, en vue de soumettre ses vues et recommandations découlant de cet examen au Comité du programme et budget à sa session de septembre 2011 au plus tard;*
- v) a prié le Secrétariat, afin de donner suite à la feuille de route figurant dans le document WO/GA/39/13 et à la recommandation figurant au paragraphe 74 du document WO/GA/38/2, d'établir un document, avec la contribution des États membres, d'ici à avril 2011, pour examen par le Comité du programme et budget à sa session de juin 2011. Ce document comprendra*
 - a) une version actualisée de l'appendice I du document WO/GA/38/2 concernant les structures de gouvernance des organismes des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales;*

- b) *une contribution des États membres faisant part de leurs vues sur la gouvernance de l'OMPI; et*
 - c) *un examen de la documentation existante sur la gouvernance à l'OMPI.*
- vi) *a décidé en outre, que, comme suite au document WO/GA/39/13, le Comité du programme et budget poursuivra les discussions sur les recommandations du Comité d'audit (Organe consultatif indépendant de surveillance) à sa session de juin 2011. Le Comité du programme et budget n'est pas parvenu à un consensus sur le paragraphe 13 du document WO/GA/39/13 et poursuivra son examen à sa session de juin 2011.*

[Fin du document]